

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Vingt-cinquième session
Genève, 15 – 24 juillet 2013

RÉSUMÉ SUCCINCT DES DOCUMENTS

Document établi par le Secrétariat

I. DOCUMENTS DE TRAVAIL POUR LA VINGT-CINQUIÈME SESSION

1. Le texte qui suit est un bref résumé des documents qui sont établis, ou qui doivent l'être, pour la vingt-cinquième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité" ou "IGC") à la date du 2 juillet 2013. Chacun de ces documents, ainsi que tout document supplémentaire, sera publié dès sa finalisation sur la page : http://wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=29683

WIPO/GRTKF/IC/25/1 Prov.2 : Projet d'ordre du jour de la vingt-cinquième session

2. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité aux fins de son adoption.

WIPO/GRTKF/IC/25/2 : Accréditation de certaines organisations

3. Ce document indique le nom et les coordonnées des personnes à contacter, ainsi que les buts et objectifs des organisations qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d'observatrices ad hoc aux sessions en cours et aux sessions futures du comité.

WIPO/GRTKF/IC/25/3 : Participation des communautés locales et autochtones : Fonds de contributions volontaires

4. En 2005, l'Assemblée générale de l'OMPI a créé un "Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées". Cette décision a été prise sur la base du document WO/GA/32/6, modifié ultérieurement par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010, qui précise les objectifs et le fonctionnement du Fonds. Ce document porte sur la constitution du conseil consultatif dudit Fonds et fournit des renseignements sur la collecte de fonds lancée par le Secrétariat. La note d'information demandée contenant des précisions sur les contributions reçues et les bénéficiaires fait l'objet du document WIPO/GRTKF/IC/25/INF/4 Rev. diffusé en parallèle.

WIPO/GRTKF/IC/25/4 : La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles

5. À la vingt-deuxième session de l'IGC tenue en juillet 2012, le comité a examiné les documents WIPO/GRTKF/IC/22/4, WIPO/GRTKF/IC/22/5, WIPO/GRTKF/IC/22/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/22/INF/8 et a élaboré, sur la base de ces documents et des observations faites en plénière, le texte intitulé "La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles". Il a décidé que ce texte, tel qu'il apparaîtrait à la clôture de la session le 13 juillet 2012, serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7. Ce document a été transmis dans l'annexe C du document WO/GA/41/15. L'Assemblée générale, en octobre 2012, a pris note du document WO/GA/41/15 et de ses annexes et a décidé que les travaux du comité se fonderaient sur les annexes du document WO/GA/41/15 dans le cadre de trois sessions thématiques qu'il tiendrait en 2013. Sur la base de la proposition contenue au paragraphe 152 du document WO/GA/41/18, l'annexe C du document WO/GA/41/15 a été établie en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/25/5 : Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques

6. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/23/4, un autre "Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques". L'IGC a décidé que ce texte, tel qu'il apparaîtrait à la clôture de la session le 8 février 2013, serait transmis à l'Assemblée générale qui aura lieu en septembre 2013, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7 et au programme de travail de 2013 figurant dans le document WO/GA/41/18. Ce document est mis à la disposition du comité pour bilan et examen de l'instrument juridique international ou des instruments juridiques internationaux assurant la protection effective des expressions culturelles traditionnelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, et recommandation à l'Assemblée générale, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7 et au programme de travail de 2013 figurant dans le document WO/GA/41/18.

WIPO/GRTKF/IC/25/6 : La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles

7. A la vingt-quatrième session de l'IGC tenue en avril 2013, le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/24/4, un autre texte intitulé "La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles Rev.2". Le comité a décidé que ce texte, tel qu'il apparaîtrait à la clôture de la session le 26 avril 2013, serait transmis à l'Assemblée générale qui aura lieu en

septembre 2013, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7 et au programme de travail de 2013 figurant dans le document WO/GA/41/18. Ce document est mis à la disposition du comité pour bilan et examen de l'instrument juridique international ou des instruments juridiques internationaux assurant la protection effective des expressions culturelles traditionnelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, et recommandation à l'Assemblée générale, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7 et au programme de travail de 2013 figurant dans le document WO/GA/41/18.

WIPO/GRTKF/IC/25/7 : La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles

8. Dans l'attente des travaux du comité à sa vingt-cinquième session et sous réserve des décisions qui pourraient être prises par le comité à cette occasion, ce document serait le texte sur les expressions culturelles traditionnelles élaboré par le comité à la vingt-cinquième session. Il serait mis à la disposition du comité pour bilan et examen de l'instrument juridique international ou des instruments juridiques internationaux assurant la protection effective des expressions culturelles traditionnelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, et recommandation à l'Assemblée générale, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7 et au programme de travail de 2013 figurant dans le document WO/GA/41/18.

II. DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LA VINGT-CINQUIEME SESSION

WIPO/GRTKF/IC/25/INF/1 Prov. : Liste des participants

9. Une liste provisoire sera distribuée à la vingt-cinquième session de l'IGC.

WIPO/GRTKF/IC/25/INF/2 Rev. : Résumé succinct des documents

10. Il s'agit du présent document, établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

WIPO/GRTKF/IC/25/INF/3 : Projet de programme pour la vingt-cinquième session

11. Conformément à la demande formulée par le comité à sa dixième session, ce document contient une suggestion de programme ainsi qu'une indication du temps qui pourrait être consacré à chaque point de l'ordre du jour. Ce projet de programme n'est présenté qu'à titre indicatif : l'organisation effective du travail du comité sera décidée par le président et par les membres conformément au règlement intérieur.

WIPO/GRTKF/IC/25/INF/4 Rev. : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d'information sur les contributions financières et les demandes d'assistance financière

12. Ce document contient les informations à communiquer au comité en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées. Les règles sont énoncées dans l'annexe du document WO/GA/32/6 qui a été approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-deuxième session puis modifié par l'Assemblée générale en septembre 2010. Plus précisément, il contient des informations sur les contributions versées ou promises et sur l'assistance effectivement fournie aux

représentants des communautés autochtones et locales accréditées. Ce document a été légèrement révisé afin d'y intégrer les informations sur les dons faits au Fonds de contributions volontaires le 20 juin 2013 par les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

WIPO/GRTKF/IC/24/INF/5 : Note d'information à l'intention du Groupe d'experts des communautés autochtones et locales

13. À la suite d'une décision prise par le comité à sa septième session, chaque session suivante du comité a débuté par une réunion présidée par un membre d'une communauté autochtone. Le groupe d'experts s'est réuni au début des 17 sessions précédentes du comité. À chaque occasion, des représentants de communautés autochtones et locales ont présenté des exposés sur l'expérience et les préoccupations de leur communauté en ce qui concerne les expressions culturelles traditionnelles, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques, ou sur un thème particulier lié aux négociations au sein du comité. Ces exposés sont disponibles sur le site de l'OMPI, à l'adresse <http://wipo.int/tk/en/igc/panels.html> et sont également accessibles par l'intermédiaire du Portail sur les questions autochtones sur le site Web de l'OMPI. Ce document indique les modalités pratiques qu'il est proposé de mettre en œuvre pour la réunion du groupe d'experts à la vingt-cinquième session de l'IGC.

WIPO/GRTKF/IC/25/INF/6 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : décisions prises par le Directeur général conformément aux recommandations adoptées par le Conseil consultatif

14. Ce document d'information informera le comité des décisions en matière de financement que le Directeur général prendra conformément à la recommandation qui sera adoptée par le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées en marge de la vingt-cinquième session de l'IGC.

WIPO/GRTKF/IC/25/INF/7 : Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

15. À sa dix-neuvième session, "le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 intitulé 'Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles', WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 intitulé 'Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels' et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 intitulé 'Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques', à les regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire unifié sous la forme d'un document d'information à la prochaine session du comité". Ce document est mis à disposition sous la forme d'une version actualisée du glossaire unifié pour cette session.

WIPO/GRTKF/IC/25/INF/8 : Ressources disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques

16. À sa vingtième session, le comité a invité le Secrétariat à établir un document d'information dans lequel seraient décrites brièvement les ressources disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques en vue de soutenir et de renforcer la participation

des observateurs à ses travaux. Ce document contient une description, y compris des informations sur les ressources disponibles, du site Web de l'OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques.

WIPO/GRTKF/IC/25/INF/9 : Rapport de l'atelier d'experts des communautés autochtones sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

17. À sa vingtième session, le comité a décidé d'appuyer la proposition tendant à l'organisation d'un atelier d'experts des communautés autochtones sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Cette proposition était telle qu'elle est contenue aux paragraphes 10 et 11 du document WIPO/GRTKF/IC/20/7. Conformément à cette décision, qui figure au paragraphe 801 d) du document WIPO/GRTKF/IC/20/10, le Secrétariat de l'OMPI a organisé, en collaboration avec le secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, un atelier d'experts des communautés autochtones sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, qui s'est tenu du 19 au 21 avril 2013. Ce document, qui contient un compte rendu de cet atelier, est soumis à la vingt-cinquième session du comité par le secrétariat de l'Instance permanente en tant que document d'information au titre du point 6 de l'ordre du jour.

[Fin du document]